

## NOUS SOUTENIR

- Chaque don compte et contribue à intensifier nos actions pour améliorer la qualité de l'accueil et des soins de nos patients, enfants et adultes.
- Chacun peut devenir un acteur engagé pour un hôpital d'excellence et de proximité pour notre territoire.

## PLUSIEURS FAÇONS DE FAIRE UN DON

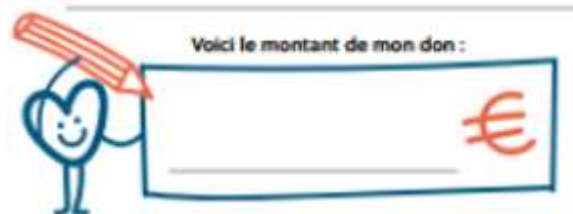
- **LE DON PONCTUEL** : Vous pouvez nous faire un don une fois afin de soutenir nos actions de manière ponctuelle.
- **LE DON REGULIER** : Vous pouvez souscrire au prélèvement automatique afin de soutenir nos actions en faveur des hôpitaux dans la durée en étant prélevé(e) chaque mois.
- **LE DON PAR CHEQUE** : Vous pouvez effectuer un don par chèque à l'ordre « CH Saint-Tropez » de en l'adressant à :

**CH Saint Tropez**  
**service Mécénat**  
**1508 RD 559 – 83580 GASSIN**

## Bulletin DE DON PAR CHÈQUE

Je souhaite donner pour :

- Un projet choisi par le CH, en fonction des priorités
- Améliorer le confort de nos patients et l'accueil des familles
- Optimiser les conditions de travail des professionnels et la transformation écologique de l'hôpital
- Développer des projets d'innovation et acquérir des équipements de pointe
- Inviter la culture à l'hôpital (expositions, concerts...)
- Si je souhaite que mon don contribue à un projet ou un service spécifique, je le précise ici :



Je suis :

- un particulier /  une entreprise /  une association

Nom .....

Prénom .....

( Nom de l'organisme .....

Numéro SIREN .....

Adresse .....

Code postal / ville .....

Téléphone .....

Email .....

- Je souhaite que mon don reste anonyme
- Je ne souhaite pas recevoir d'information

Centre Hospitalier de  
Saint Tropez  
1508 RD 559  
83580 GASSIN  
04 98 12 50 27

@ : [direction@ch-saint-tropez.fr](mailto:direction@ch-saint-tropez.fr)



PÔLE de SANTÉ du Golfe de ST-TROPEZ  
CENTRE HOSPITALIER

### SOUTENIR NOTRE HOPITAL



### Devenir Mécène



Direction stratégie financière, performance,  
mécénat

Jun 2024

## MÉCÉNAT FINANCIER

Le mécénat financier est un don en numéraire ; il représente la forme la plus courante de mécénat. Le mécénat participatif qui tend à se développer représente une des modalités du mécénat financier.

## MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Le mécénat de compétences est la mise à disposition de personnel à titre gracieux, pendant leur temps de travail.

## MÉCÉNAT EN NATURE

Le mécénat en nature est le don de biens ou de prestations. Par exemple, le mécénat technologique est une forme spécifique de mécénat en nature, consistant à mobiliser la technologie du mécène au bénéfice d'un projet d'intérêt général.

*Que vous soyez un particulier, une entreprise, une association, un établissement, ou une fondation, vous pouvez nous apporter votre aide de différentes manières : don financier, don en nature, don en compétences, partenariat, bénévolat*

## VOTRE GÉNÉROSITÉ PERMET

Le Centre Hospitalier de Saint Tropez porte des projets que votre mécénat peut accélérer et soutenir pour :

- Améliorer la qualité d'accueil et le confort de nos patients
- Soutenir les programmes de recherche innovants ;
- Acquérir du matériel médical de pointe issu des technologies les plus avancées ;
- Valoriser et moderniser le patrimoine hospitalier.
- Maintenir l'autonomie des personnes âgées

## DES AVANTAGES FISCAUX

### • POUR LES PARTICULIERS

En soutenant financièrement nos hôpitaux, vous bénéficiez d'une réduction d'impôts sur le revenu de 66% ou d'une réduction d'impôts sur la fortune immobilière de 75% du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

A titre d'exemples :

- pour un don de 30 €, après déduction fiscale, votre don ne vous coûte en réalité que 10,20 €
- pour un don de 100 €, après déduction fiscale, votre don ne vous coûte que 34 €.

### • POUR LES ENTREPRISES

60 % du montant de votre don est déductible de votre impôt sur les sociétés (dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires).

Que vous soyez particulier ou entreprise, un reçu fiscal vous sera adressé dès réception de votre don.

*Dans le cadre de votre don, l'hôpital peut collecter les données que vous avez renseignées et les traiter dans cet objectif selon les règles en vigueur du RGPD.*